



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 18 juin 2020

Table des matières

<u>LE GOUVERNEMENT APPROUVE SA NOTE DE POLITIQUE INTERNATIONALE</u>	<u>3</u>
<u>PÉRENNISATION DU FONDS POUR LE JOURNALISME D'INVESTIGATION</u>	<u>5</u>
<u>ORGANISATION DE LA CELLULE DE VEILLE DE L'ONE CHARGÉE DE SOUTENIR LES MILIEUX D'ACCUEIL EN DIFFICULTÉ.....</u>	<u>6</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>7</u>

Le Gouvernement approuve sa note de politique internationale

La Fédération Wallonie-Bruxelles, véritable acteur sur la scène européenne et internationale, n'a de cesse de développer ses activités internationales indispensables et nécessaires à son attractivité notamment en matière de développement social, économique, académique, scientifique et culturel tout en défendant les valeurs universelles et de développement durable intrinsèque à la société actuelle.

Dans un monde marqué par de nouvelles réalités politiques, économiques, sanitaires et sociales, l'environnement international est en constante mutation. La politique étrangère de la Fédération Wallonie-Bruxelles doit dès lors représenter un outil fondamental pour la défense des intérêts francophones en favorisant son rayonnement et sa consolidation.

Soucieux de s'investir pleinement dans un programme à l'international ambitieux, efficace et cohérent, le Gouvernement a approuvé la note de politique internationale déposée par le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet. Pour concrétiser cette feuille de route qui doit permettre à la Fédération Wallonie-Bruxelles de réaffirmer le caractère essentiel de ses compétences internationales, la Fédération dispose d'un outil important : Wallonie-Bruxelles International (WBI).

Les axes et actions stratégiques prioritaires du Gouvernement à l'horizon 2024 s'inscrivent dans la continuité de la Déclaration de politique 2019-2024, et plus particulièrement dans les priorités suivantes :

- **La promotion de valeurs sur la scène internationale** : diffuser des valeurs d'ouverture, de liberté et d'indépendance ; promouvoir des valeurs essentielles que sont l'État de droit, la démocratie et les libertés fondamentales sans oublier l'égalité des chances, les droits de l'enfant, la liberté d'expression et l'indépendance des médias.
- **La francophonie comme vecteur de rayonnement** : S'investir davantage dans l'espace commun francophone et renouer avec une dynamique de modernisation et de promotion de la Francophonie.
- **Une Fédération Wallonie-Bruxelles européenne** : défendre une Union européenne solidaire, plus intégrée et plus proche des citoyens en plaidant pour une Europe avant-gardiste dans des secteurs essentiels comme la recherche, l'enseignement ou encore le numérique tout en protégeant les droits fondamentaux, le marché intérieur, les valeurs fondamentales et le socle des droits sociaux.
- **Une diplomatie scientifique et académique** : soutenir l'internationalisation de l'enseignement, de la recherche et de la formation qui revêt une importance stratégique tant pour les établissements d'enseignement supérieur que pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et la Wallonie.
- **Développement culturel et artistique à l'international** : soutenir, au sein de la Fédération comme à l'international, le monde cinématographique, du théâtre, de la

littérature, des arts plastiques, des arts de la rue et de tous les autres domaines artistiques et culturels actifs en Fédération Wallonie-Bruxelles.

- **Le sport comme vitrine à l'international** : mettre en exergue les performances de nos sportifs francophones, véritable vitrine pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Tous les moyens doivent être mobilisés afin d'en faire la promotion avec l'aide de l'ADEPS et de WBI.
- **Une Fédération Wallonie-Bruxelles au service d'un monde durable** : poursuivre le plan transversal en matière de développement durable initié par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui concrétisera les objectifs fixés dans le cadre décrétable afin de constituer une réponse sérieuse, volontariste et ambitieuse. Dans ce cadre, la coopération au développement fait également partie des politiques essentielles menées par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

« Pour atteindre l'ensemble de ces objectifs, nos partenaires stratégiques, notre réseautage et la mobilité de nos acteurs, ressources et moyens constituent de véritables atouts. Il conviendra également d'être vigilant quant à l'application des principes de bonne gouvernance afin de garantir le bon fonctionnement de la démocratie » conclut le Ministre-Président Pierre-Yves Jeholet.

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Pérennisation du Fonds pour le journalisme d'investigation

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté ce jeudi un avant-projet de décret relatif au Fonds pour le journalisme d'investigation renforçant de la sorte la pérennité de celui-ci.

Le Fonds pour le journalisme d'investigation a été créé par arrêté du Gouvernement de la Communauté française le 27 mai 2009 et a donc récemment fêté ses dix ans. Ce Fonds permet, sur base des décisions d'un jury indépendant, le financement de contenus journalistiques originaux, d'enquêtes documentées et critiques, de reportages en profondeur quel que soit le format (presse écrite, télévision, radio, webdocumentaire, podcast...). En dix ans, 241 projets, dont 75% sont issus de journalistes indépendants, ont été soutenus par le Fonds.

Comme prévu dans la Déclaration de politique communautaire, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles entend consolider l'existence même du Fonds à travers l'adoption d'un avant-projet de décret.

Les constats qui avaient mené à la constitution de ce Fonds sont toujours, et plus que jamais en 2020, d'actualité : la qualité de l'information est directement liée aux moyens qui lui sont alloués. Dans un contexte où les budgets rédactionnels sont particulièrement sous pression, et d'accélération de l'information, il est important que les médias puissent continuer à permettre aux journalistes de se consacrer à l'approfondissement de certains sujets pendant plusieurs jours ou plusieurs semaines.

Doté d'un budget annuel de 275 000 euros, le Fonds du journalisme a, dans ce contexte et pour rappel, également vu son budget exceptionnellement augmenté de 550 000 euros cette année afin de venir en aide, à travers des appels à projets adaptés, aux journalistes particulièrement touchés par les conséquences de la crise du Covid-19 sur leurs activités.

« Au-delà de la transmission d'informations, les médias ont un rôle démocratique fondamental dans la contextualisation et l'analyse de celles-ci. Ce rôle est aujourd'hui mis en péril par l'accélération de l'information, la concurrence des réseaux sociaux et la pression économique qui pèse sur les acteurs médiatiques. Il est dès lors fondamental de soutenir les journalistes dans leur mission d'information ainsi qu'une presse de qualité qui permet aux citoyens de mieux comprendre la société et ses enjeux », conclut la Ministre des Médias Bénédicte Linard.

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

nicolas.parent@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Organisation de la Cellule de veille de l'ONE chargée de soutenir les milieux d'accueil en difficulté

Du 16 mars au 17 mai, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis en place des mécanismes d'indemnisation couvrant l'ensemble des milieux d'accueil, subventionnés et non subventionnés, suite à la décision prise de suspendre la participation financière des parents compte tenu des mesures de confinement.

Pour l'ensemble de cette période, 17.462.604 d'euros ont été budgétisés par le Gouvernement. Au final, 13.906.384 euros, soit 80% du montant prévu, auront été versés à titre d'indemnisation.

Sur proposition de la Ministre de l'enfance, Bénédicte Linard, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé d'affecter le solde, soit 3.556.220 d'euros à la cellule de veille de l'ONE qui a pour mission d'intervenir en faveur des milieux d'accueil dont la viabilité serait mise en péril suite aux conséquences de la crise du Covid-19.

Les milieux d'accueil éligibles aux interventions financières de la cellule de veille sont ceux se trouvant dans les situations suivantes :

- Si un milieu d'accueil autorisé ou agréé par l'ONE ne peut plus accueillir d'enfants car il se trouve dans l'impossibilité de respecter les recommandations sanitaires ou les règles minimales d'encadrement ;
- Si un milieu d'accueil autorisé ou agréé par l'ONE est tenu de fermer pour raison sanitaire (par exemple : en cas de Covid-19 chez une accueillante, de mise en quarantaine, en raison de la présence d'une personne membre d'un groupe à risque dans le milieu d'accueil...);
- Si un milieu d'accueil autorisé ou agréé par l'ONE, en raison des effets financiers de la crise du Covid-19, ne peut plus poursuivre son activité.

Une information sera assurée par l'ONE pour faire connaître l'existence de la cellule de veille aux différents milieux d'accueil. Le processus d'intervention de la cellule sera lui pleinement opérationnel dès ce mois de juillet.

« Alors que les différents secteurs de la société belge entrent progressivement dans une phase de déconfinement, les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire vont continuer à peser lourdement sur le secteur de l'enfance. Il est important d'apporter un soutien spécifique aux milieux en difficulté pour éviter toute perte de places en Fédération Wallonie-Bruxelles » conclut la Ministre de l'Enfance Bénédicte Linard.

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

nicolas.parent@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET, Ministre-Président

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Nicolas Parent

nicolas.parent@gov.cfwb.be

+32 497 17 20 57

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be

+32 477 67 03 43

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 476 54 55 75